



Introduction de la discipline Informatique au gymnase

Rappels

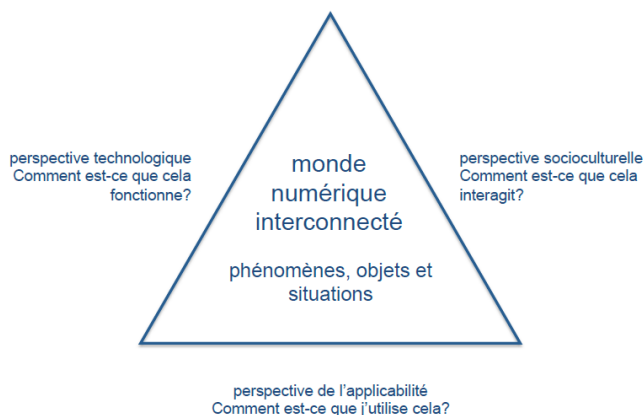
Le 2 mai 2013, le comité de la CDGS a soumis à la CESFG (SMAK) l'examen de l'éventuelle introduction de l'informatique au gymnase. A la suite et dans une première étape, la CESFG (SMAK) a confié l'étude de la question à un groupe d'experts qui a examiné, au cours de ses discussions, si une part de cette discipline recouvrait les objectifs d'une formation générale large et si elle nécessitait un enseignement destiné à tous les gymnasiens. Le 7 mai 2015, le comité de la CDIP a analysé le rapport de la CESFG (SMAK) et lui a confié la poursuite des travaux (2e étape) devant conduire à une concrétisation des différents aspects dans le but d'introduire l'informatique pour tous les gymnasiens.

La CESFG (SMAK) a mis en place un groupe de projet formé d'experts et complété par des représentants de la CDGS, de la SSPES (VSG), de la commission Gymnase-Université (KGU), de Swissuniversities, etc. La CDGS (KSRG) était représentée à des titres divers par Thierry Maire, recteur du GYB, Léonhard Cadetg, recteur du gymnase Biel-Seeland, et Hans Hirschi, recteur de du gymnase Alpenquai, Lucerne. Conformément à son mandat, le groupe de projet a développé un plan d'études cadre accompagné d'un commentaire prenant en compte les différents aspects nécessaires à son introduction.

http://edudoc.ch/record/125498/files/Informatik_am_Gym_Anhoerung_Begleittext_Projektgruppe_f.pdf).

Dans le projet mis en consultation pour l'introduction de l'informatique au gymnase, le groupe de projet met l'accent sur trois perspectives de la formation en informatique : technologique, socioculturelle et perspective de mise en application. Le groupe de projet propose d'introduire l'informatique en tant que discipline fondamentale dans l'ORM/RRM (MAV/MAR). Il met un accent tout particulier sur la question de la formation et de la formation continue des enseignantes et enseignants dans le domaine.

Il propose également d'utiliser le concept de « Bring your own device » (BYOD) qui joue un rôle de plus en plus important, tant d'un point de vue pédagogique que financier. La question des moyens d'enseignement lui paraît devoir en découler.



Lors de son Assemblée des 1er et 2 septembre 2016, la CESFG (SMAK) a discuté le sujet et largement approuvé les contenus du plan d'études cadre. En revanche, elle n'a pas trouvé d'accord sur différents aspects liés à son introduction. En effet, une partie de membres était favorable à l'introduction de l'informatique en tant que discipline fondamentale, l'autre en faveur d'une discipline obligatoire comme par exemple l'introduction à l'Economie et droit (ECDR). Elle a donc décidé de mettre en consultation les deux variantes de même que d'autres questions ouvertes.

Questions ouvertes :

- *L'orientation générale du Plan d'études cadre est-elle la bonne ?*
- *Les justifications et explications détaillées sont-elles correctes ?*
- *Les objectifs fondamentaux (connaissances, savoir-faire et attitudes) sont-ils pertinents ?*
- *L'informatique doit-elle être introduite en tant que discipline fondamentale (Grundlagenfach) ou en tant que discipline obligatoire ?*
- *Selon l'art 11 ORM/RRM (MAV/MAR), dans quel domaine d'études (Lernbereich) l'informatique doit-elle être prévue ?*
<https://www.admin.ch/opc/de/classified-compilation/19950018/index.html> D
<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19950018/index.html>
Quelles conséquences cela entraînerait-il sur le pourcentage des autres domaines d'apprentissage et d'options / choix ?
- *Si l'informatique est introduite à titre de discipline fondamentale, cela aurait-il une incidence sur les critères de réussite de la maturité (Art. 16 ORM)*

Comité de la CDGS – 17 mars 2017